



à Frontignan, le 16 novembre 2021

à l'attention de M. Michel Arrouy  
Maire de Frontignan

**Objet : préavis de grève des personnels des écoles du 29 novembre au 17 décembre 2021**

Monsieur le Maire,

Jointes à notre courrier du 12 octobre, suivi d'une relance en date du 26 octobre, les animateurs et les ATSEM vous ont adressé un cahier revendicatif spécifique à chacun de leur métier et dans lesquels ils et elles exposaient différentes demandes. En l'absence de réponse à ce jour, malgré notre échéance du 15 novembre, nous ne pouvons que vous faire part du désarroi et du mécontentement ressentis par ces catégories de personnel sous votre autorité.

En ce qui concerne les animateurs, en résumé ceux-ci demandent :

- l'élaboration d'un règlement intérieur spécial « Animation » (à l'instar des ATSEM)
- la prise en compte de l'ensemble de leurs temps de travail, temps de trajet compris
- une amélioration de leurs conditions de travail, de leur rémunération et de leur déroulement de carrière

Pour les ATSEM, leurs revendications portent sur :

- leur temps de travail et le manque de moyens
- l'amélioration de leurs conditions de travail et de l'aménagement de leur poste
- un meilleur déroulement de carrière et accès à la formation

Vous trouverez ces deux cahiers revendicatifs en pièces jointes, ainsi que des points à intégrer dans un règlement spécial Animation, que les animateurs souhaitent de leurs vœux.

Globalement, l'ensemble des personnels des écoles demandent une amélioration rapide de leurs conditions de travail, qui ne cessent de se dégrader depuis plusieurs mois. La crise sanitaire n'est pas seul responsable, l'autorité territoriale porte sa part et possède des leviers d'action.

Par ailleurs, l'application des 1607h – sans aucune forme de préavis – inquiète fortement les agents, en particulier des écoles. A ce titre nous vous rappelons qu'il est toujours possible légalement d'appliquer des régimes de temps de travail dérogatoire, conformément à l'article 2 du décret 2001-623 qui reste en vigueur, en raison de sujétions particulières.

C'est pour toutes ces raisons que nos deux organisations appellent conjointement les personnels des écoles à se mobiliser dans le cadre de préavis de grève qui coure du lundi 29 novembre à 7h00 jusqu'au 17 décembre à 22h. Le débrayage des agents pourrait avoir lieu entre 12h et 14h. Cette mobilisation s'accompagnera éventuellement de diffusion à la population expliquant les difficiles conditions de travail de ces agents et l'attente de réponse adéquate.

Toutefois, vous noterez que nous vous notifions ce préavis bien en amont du délai minimum de cinq jours prévus par la loi. Ceci démontre la réelle volonté des agents de dialoguer et d'ouvrir des négociations sincères et sérieuses sur leurs différentes revendications.

Ainsi nous vous informons que nous nous tenons avec les personnels à votre disposition pour discuter des modalités d'application pratique de nos demandes. Les agents souhaitent des engagements concrets et écrits. Dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation de maintenir ce préavis de grève et de le conduire jusqu'au bout.

En conclusion, nous vous assurons encore une fois de l'attachement du personnel des écoles à leurs métiers, à leurs missions, et à la réalisation d'un service public de qualité, rendu dans de bonnes conditions pour les petits frontignanais comme pour les agents.

Dans l'attente d'une réelle discussion et d'engagements concrets sur ces points, nous vous prions, M. le Maire, d'agréer nos cordiales et décidées salutations.

**Pour les représentants du personnel CGT et FO,**

**Audrey Garcia**



**Lara Dehon**



**Copies :**

- Mme Claudie Minguez, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée à la ville éducatrice
- M. Max Savy, conseiller délégué au personnel
- M. Jean-Marc Baudin, DGS
- Mme Emilie Raynaud, DRH
- Mme Delphine Duplessis, DGA pôle éducatif
- M. Philippe Ferlut, directeur éducation/enfance
- Fédération CGT des Services Publics/Union Départementale CGT 34/Union locale CGT Sète et bassin de Thau